

- Commune de Lavans-lès-Saint-Claude -**Conseil Municipal du jeudi 26 février 2015
COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal de la commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 26 février 2015 à 19 h 00, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Etaient **présents** à cette assemblée : tous les membres du Conseil.
Mme Cécile CHIQUET est partie à 20h15. M. Thierry VIDALLET est arrivé à 20h30.

Le **quorum** étant atteint, Monsieur Alain PREVITALE se propose comme **secrétaire de séance**.

Dominique CHAPEZ, chargée de la comptabilité, et Florent RAILLARD, Secrétaire Général, sont présents.

Le compte rendu et le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2015 sont approuvés à l'unanimité.

A défaut d'indication contraire, les décisions ont été adoptées à l'unanimité

Finances**Vote du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation du résultat**

Les comptes administratifs sont présentés dans l'ordre suivant : assainissement, budget principal et éco-quartier.

Mme CHIQUET quitte le conseil à 20h15.

M. VIDAILLET rejoint le conseil à 20h30.

Après la présentation des trois comptes administratifs suivants, le Maire quitte la salle et laisse la présidence au 1^{er} adjoint.

*** Compte administratif 2014 du budget principal :**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Claude COTTET-GIGUET et délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Philippe PASSOT, Maire, après s'être fait présenter les documents budgétaires 2014, lui :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		359117,35	387680,79		387680,79	359117,35
Opérations de l'exercice	1 133072,57	1 392463,04	918637,12	926900,83	2 051709,69	2 319363,87
TOTAUX	1 133072,57	1 751580,39	1 306317,91	926900,83	2 439390,48	2 678481,22
Résultats de clôture		618507,82	379417,08			239090,74
Restes à réaliser			14800		14800	
TOTAUX CUMULES	1 133072,57	1 751580,39	1 321117,91	926900,83	2454190,48	2 678481,22
Résultats définitifs		618507,82	394217,08			224290,74

Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser (crédits de reports) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*** Compte administratif 2014 du budget assainissement :**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Claude COTTET-GIGUET et délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Philippe PASSOT, Maire, après s'être fait présenter les documents budgétaires 2014, lui :

DONNE ACTE, à l'unanimité, de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		36,36		91 352,08		91 388,44
Opérations de l'exercice	64 750,08	112 708,15	1 514 256,76	1 595 046,02	1 579 006,84	1707754,17
TOTAUX	64 750,08	112 744,51	1 514 256,76	1 686 398,10	1 579 006,84	1799142,61
Résultats de clôture		47 994,43		172 141,34		220135,77
Restes à réaliser			370 500,00	151 600,00	218 900,00	
TOTAUX CUMULES	64 750,08	112 744,51	1 884 756,76	1 837 998,10	1 797 906,84	1799142,61
Résultats définitifs		47 994,43	46 758,66			1235,77

Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*** Compte administratif 2014 du budget lotissement du Crêt du Bief 1 :**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Claude COTTET-GIGUET et délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Philippe PASSOT, Maire, après s'être fait présenter les documents budgétaires 2014, lui :

DONNE ACTE, à l'unanimité, de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés			1 169 590,27		1 169 590,27	
Opérations de l'exercice	1 568 148,82	1 568 148,82	1 452 836,32	2 669 590,27	3 020 985,14	4237739,09
TOTAUX	1 568 148,82	1 568 148,82	2 622 426,59	2 669 590,27	4 190 575,41	4237739,09
Résultats de clôture		0		47 163,68		47 163,68
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 568 148,82	1 568 148,82	2 622 426,59	2 669 590,27	4 190 575,41	4237739,09
Résultats définitifs		0		47 163,68		47 163,68

Philippe PASSOT, maire, regagne la salle de conseil, et sous sa présidence, le Conseil municipal décide **d'affecter le résultat de clôture**

- du budget principal comme suit : aux comptes R 1068 : 394 217,08€ et au R 002 : 224 290,74€,
- du budget assainissement comme suit : aux comptes au compte R 1068 : 46 758,66 €, au compte R 002 : 1235,77 € €.
- du budget lotissement Crêt du Bief 1 comme suit : au compte R001 : 47 163,68 € €

*** Comptes de gestion 2014 du budget principal et des deux budgets annexes :**

Le Conseil approuve les comptes de gestion des trois budgets établis par Monsieur LAMUR Christian, comptable du Trésor.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif.

Le Conseil approuve le compte de gestion et vote l'affectation du résultat à l'unanimité.

Vente de bois

Le Maire rappelle qu'une vente de bois doit être effectuée pour permettre de dégager le chemin de l'ancienne voie de Tram. Il faut maintenant choisir parmi les offres reçues en mairie.

M. LACROIX a fait une offre pour chaque lot : 165 euros pour le lot1, 135 euros pour le lot 2 et 150 euros pour le lot 3.

M. MODOUX a aussi fait une offre pour chaque lot : 100 euros pour le lot 1, 80 euros pour le lot 2 et 80 euros pour le lot 3.

Au regard de ces propositions le Maire propose au Conseil d'attribuer les trois lots à M. LACROIX.

Le Conseil approuve la vente pour les trois lots à M. LACROIX.

Avenant au marché de travaux de la station d'épuration

Le Maire explique que le marché de travaux de la station d'épuration s'élève à 1 970 000 euros. Il y a toujours des modifications en cours de marché en raison des divers aléas qui peuvent survenir. Le Maire présente les éléments qui font diminuer le prix initial du marché (pour 28 000 euros) et les imprévus qui le font augmenter (47 981 euros). Le montant modificatif s'élève à 18 999 euros.

Le Conseil approuve l'avenant de 18 999 euros (représentant une augmentation de 0,96%) en faveur de l'entreprise MSE et autorise le maire à signer les avenants pour travaux supplémentaires ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de l'opération.

Urbanisme

Ravalement de façades

Mme DUNOD présente les travaux de la commission urbanisme visant à augmenter aides accordées au ravalement de façades pour les maisons du centre bourg. Le but de cette augmentation est d'encourager les propriétaires à entreprendre les travaux à l'intérieur d'un périmètre déterminé comme ayant besoin d'être attractif; étant précisé que ce périmètre pourra être modifié au cours des prochaines années. A titre purement indicatif, une aide qui pouvait être jusqu'alors de l'ordre de 2.000 euros pour une façade pourrait atteindre 8 000 euros en fonction de ses caractéristiques. Ces subventions seront accordées sous condition de respect d'un nuancier de coloris adopté lors du précédent conseil.

Le Conseil renouvelle l'aide au ravalement de façade et adopte le règlement qui sera annexé à la délibération.

Droit de préemption urbain

Le Maire explique que le changement du POS en PLU implique de reprendre une délibération pour instaurer un droit de préemption urbain sur les zones U et AU. Un plan des zones soumises au droit de préemption urbain est présenté au Conseil. Le Maire justifie ce droit par la politique volontaire conduite par la commune en matière d'urbanisme, touchant notamment le centre-bourg.

Il rappelle que la loi encadre strictement l'usage du droit de préemption, limité aux biens concernés par un projet d'aménagement.

Le Conseil décide d'instaurera un droit de préemption urbain (D.P.U.) simple sur les zones urbaines et/ou à urbaniser, et matérialisés sur un plan approuvé, et annexé à la délibération.

Programme d'aménagement d'ensemble

Le Maire relate l'historique du programme d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) dont la réflexion remonte aux années 1990, et dont la création remonte au 27 février 1996 (date de la délibération).

C'est un outil financier qui permet à la collectivité d'élaborer un projet d'aménagement sur un secteur envisagé dans sa globalité. La commune réalise les travaux de voirie, réseaux, éclairage dont elle règle le coût sans impact pour les propriétaires. Le montant des travaux sert de base au calcul du montant d'une participation qui sera due par les propriétaires qui déposent un permis de construire ou d'aménager. Cette participation correspond aux travaux d'urbanisation d'un terrain qui n'aurait pas la qualification de terrain à bâtir sans leur réalisation par la commune. La délibération prévoit l'indexation de cette participation.

Depuis 1996 il y a eu de nombreux changements : la monnaie « franc » a été remplacée par la monnaie « euro », l'indice TP01 base 1975 a été supprimé et remplacé par un nouvel indice base 2010, et la surface hors œuvre nette (S.H.O.N.) a été supprimée. Sachant que la participation de base était de 300 francs, soit 45,73 euros, par m² de S.H.O.N., que l'indice TP01 de l'époque était égal à 493,8 et qu'il était de 700,5 au moment de sa disparition en septembre 2014, le montant de la participation par m² de surface taxable s'élève à 81 euros.

Le Maire précise, que, renseignements pris auprès de la D.D.T., il est impossible de réduire le montant de la participation au nom du principe d'égalité entre les citoyens. Aujourd'hui, trois régimes de fiscalité en matière d'urbanisme (taxe d'aménagement, P.V.R., et P.A.E.) coexistent sur la commune. Une réflexion être entreprise en vue de substituer une taxe d'aménagement à taux majoré aux régimes de P.V.R. et de P.A.E.

Le Maire donne lecture du projet de rédaction des nouveaux articles (7, 8 et 10) modifiés par rapport à l'ancienne délibération de 1996.

Le Conseil accepte cette modification, dont le principal élément consiste à fixer à 81 € le montant de la participation / m² de surface taxable.

Questions diverses

Compte rendu relatif à la station d'épuration

M. MANZONI explique que tous les roseaux ont été plantés et que la voirie est pratiquement finie. Les barrières d'enceinte de la station sont en cours d'installation.

Compte rendu de la réunion du 5 février relative à la commercialisation de l'éco-quartier la Crêt du Bief

Cette réunion, en présence des adjoints, de M. Benjamin GUISLAIN, nouveau directeur du P.N.R., Thomas ROBER de la SOCAD, Olivier DRAUSSIN du C.A.U.E., avait pour objet de travailler sur la commercialisation des parcelles de l'éco-quartier et la communication.

Mme DUNOD met en avant l'inadaptation au marché local des tarifs proposés par les constructeurs, et la carence de promoteurs ou constructeurs répondant aux exigences de qualité de l'éco-quartier.

Le Maire regrette plutôt la piètre prestation architecturale actuellement proposée à des tarifs abordables par le plus grand nombre.

La commission a retenu plusieurs pistes concrètes de mise en synergie maîtres d'œuvres / constructeurs, rencontres CAUE / constructeur, et rencontre avec l'O.P.H. Jura pour faire émerger un projet de construction de locatif de qualité.

Compte rendu de la commission des associations du 2 février 2015

M. COTTET-GIGUET évoque l'organisation d'un forum des associations qui devrait permettre de faire connaître les associations et de récompenser parmi leurs membres un des plus méritants ou qui a réussi un exploit dans son domaine sportif. Chaque association présentera son activité et pourra prévoir des animations. Ce forum pourrait se faire pendant la fête patronale pour profiter des équipements en place. Cette journée à caractère festif, pourrait se conclure par un apéritif convivial.

Compte rendu de la commission communication du 16 février 2015

M. VIDAILLET fait le compte-rendu d'une réunion avec Mme Nadine OLIVIER, graphiste à l'agence de communication « NUMERO 19 » consacrée aux publications communales « ZAP » et « MAG » et de mise en place d'une ligne éditoriale et graphique identifiable comme étant propre à LAVANS. Une partie de cette réunion a également été consacrée à la communication sur l'éco-quartier.

Compte rendu de la réunion du Club de prévention du 13 février 2015 et du chantier éducatif du 19 février 2015

M. COTTET-GIGUET se félicite de la bonne transition avec l'ancienne équipe et la nouvelle équipe. Les animateurs semblent faire du bon travail et ont réussi à prendre contact avec certains jeunes.

De jeunes sont en errance mais n'ont pas basculé dans la délinquance. L'orientation de 2015 sera de poursuivre les rencontres institutionnelles (police, CCAS...). L'équipe a mis en place des permanences.

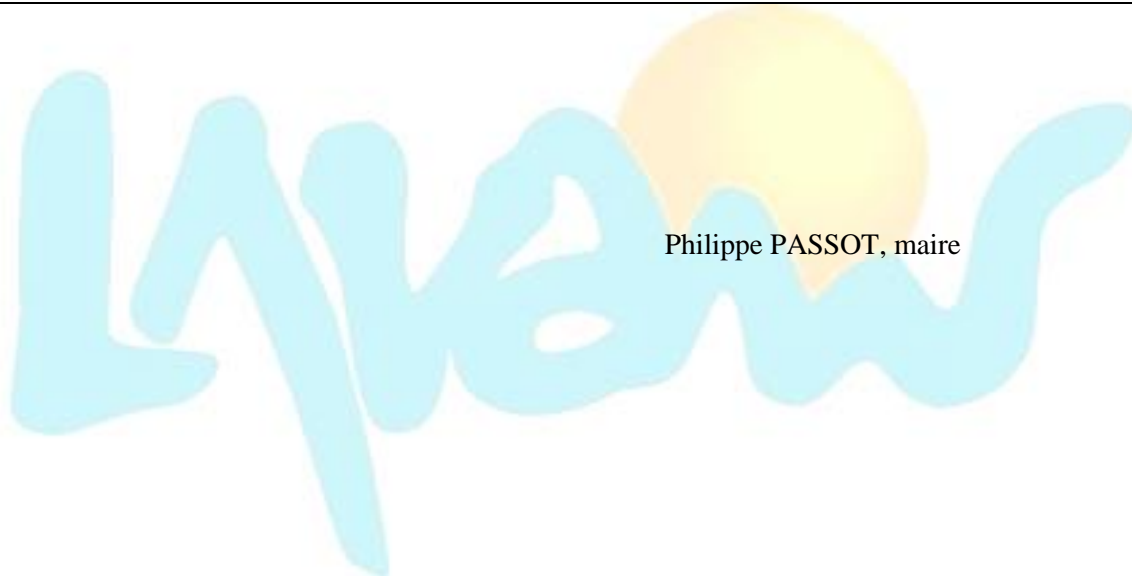
Motion en faveur de la profession notariale

Le Maire donne lecture d'un courrier adressé aux mairies par l'étude de Mes MILLET & BUSCOZ notaires associés à SAINT-CLAUDE, et de la motion qui lui est jointe, concernant les risques que la loi MACRON ferait courir à la profession notariale et à la population en termes de services. La profession notariale craint que cette loi ait pour conséquence de surenchérir le coût des actes concernant les transactions de faible valeur, qui pourraient ne plus être traités, comme les conseils aux particuliers et aux collectivités qui pourraient ne plus être traités, au nom de la rentabilité.

Le Conseil soutient la motion en faveur eu notariat en substituant les termes « en émet des réserves » sur cette loi « s'oppose ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 26 mars 2015 à 19 h 00 en mairie.



Philippe PASSOT, maire

Séance du Conseil municipal en date du 26 février 2015

Mélanie BOUVERET	Emilia BRULE	Cécile CHIQUET <i>Absente excusée</i>	Claude COTTET-GIGUET
Rachel DA SILVA TEIXEIRA	Isabelle DUNOD	Marie-Françoise FAVRE	Alain JEANNIER
Jacques LANCON	Sylvette LORGE	Jean-Pierre MANZONI	Philippe PASSOT
Alain PREVITALE	Antonio PULICE	Geneviève ROZIER	Guillaume SAILLARD
Michel VIARD	Thierry VIDAILLET	Patricia VILLE	